

La vie à bord

A bord des bus, voyager en toute tranquillité

Un voyage en toute tranquillité

- > Faites signe au conducteur car les arrêts ne sont pas obligatoires.
- > La montée à bord des bus se fait par la porte avant, vous devez valider votre titre de transport au conducteur.
- > Si vous n'en avez pas ou en cas d'oubli, achetez un titre de transport auprès du conducteur.
- > Les cartes d'abonnement sont strictement personnelles. Interdiction de les prêter ou céder, sous aucun prétexte.
- > Validez votre titre dès la montée et conservez-le durant votre trajet.
- > Se tenir aux barres de sécurité afin de limiter le risque de chute.
- > Pour descendre, prévenir le conducteur en appuyant sur un des boutons « Arrêt demandé », placés sur les colonnes.
- > Descendre par la porte arrière. Interdiction de monter ou descendre en dehors d'un arrêt pour des raisons de sécurité. Descendre du bus dans le calme et se tenir aux rampes pour éviter les chutes. Après la descente du bus, passer obligatoirement derrière le véhicule

SMGETU

Hôtel de l'Agglomération
Rond Point de l'Hôtel de Ville BP 90104
13693 MARTIGUES cedex

Centrale de mobilité Ouest Provence : 04 42 77 07 07

Pays de Martigues : 04 88 93 00 43

<http://www.ulyssereseau.fr/votre-voyage-sur-le-reseau/la-vie-a-bord-151.html>